

Lettre de la Communauté
de Communes
Gisors Epte Lévrière

Un nouveau mode de représentation au conseil communautaire

VOIE VERTE

- La fête 2013, une cuvée réussie

Lire en page 2

TRÈS HAUT DÉBIT

- La Communauté de Communes s'investit

Lire en page 2

ECONOMIE

- Aide à la création d'emploi
- Un succès fou pour la soirée "Eure du business"

Lire en page 4

PRATIQUE

- Fermeture de fin d'année pour Aquavexin

Lire en page 5

INTEMPÉRIES

- Le plan de viabilité hivernale est opérationnel

Lire en page 6-7

ZOOM

- Jumelage avec Dujiangyan (Chine)

Lire en page 8

La loi du 16 décembre 2010 impose aux Communautés de communes de revoir le nombre de leurs délégués siégeant au sein des différents conseils. L'objectif est d'avoir des Conseils communautaires moins nombreux.

Chaque Communauté de France devait donc trouver cette année un compromis ou à défaut se voir imposer le nombre de délégués que la loi fixait. Au sein de la Communauté de communes, l'assemblée communautaire est actuellement de 51 élus représentant les 16 communes membres. A défaut d'accord entre toutes les communes et les élus communautaires, la loi fixait à 39 délégués communautaires le nombre de délégués à compter de mars 2014.

Les élus de la Communauté de communes ont trouvé un consensus pour un nombre de 45 délégués communautaires.



A compter de mars 2014, la représentation par commune sera la suivante :

Mesnil-sous-Vienne, Sancourt, Guerny, Amécourt, Noyers et Bernouville disposeront d'**un délégué**, Authevernes, Mainneville, Saint-Denis-le-Ferment,

Dangu, Hébecourt, Bazincourt-sur-Epte et Vesly disposeront de **2 délégués**, Neaufles-Saint-Martin disposera de **3 délégués**, Bézu-Saint-Éloi de **4 délégués** et Gisors de **18 délégués** à la Communauté de communes.

Seconde nouveauté, avec les élections municipales de mars 2014, les élus qui siègent au sein du Conseil communautaire ne seront plus, comme par le passé, désignés par le Conseil municipal mais pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront les membres du Conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Si le maire ne souhaite pas être le représentant de la commune à la Communauté de communes, alors c'est le 1^{er} adjoint qui siègera. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les sièges de conseillers communautaires seront répartis entre les listes, comme pour l'élection des conseillers municipaux, selon les modalités du scrutin de liste à la représentation proportionnelle majoritaire. ●

**Gisors
Epte Lévrière**

Communauté
de communes

5, rue Albert Leroy

27140 Gisors

Tél. : 02 32 27 89 50

Fax : 02 32 27 89 49

Site internet : www.cdc-gisors.fr

Les rapports d'activité 2012

Rapport d'activité de la Communauté de communes

Comme chaque année, la Communauté de communes établit son rapport d'activité de l'année écoulée (Loi du 12 juillet 1999 codifiée à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le rapport d'activité est un document de référence permettant aux partenaires, habitants, et usagers d'être informés des actions mises en oeuvre par notre Communauté aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement Non Collectif, destiné notamment à l'information des usagers. Ces deux rapports font l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière www.cdc-gisors.fr rubrique "Communauté/ espace Elus".

Très haut débit La Communauté de Communes s'investit

Le très haut débit est une question stratégique essentielle pour le développement économique et l'aménagement du territoire. C'est pourquoi les élus de la Communauté de communes ont décidé en juin dernier la prise de la compétence très haut débit et l'adhésion au Syndicat Mixte Départemental « Eure Numérique ». En octobre, le bureau d'Etudes SETICS s'est vu confier un marché pour en étudier les modalités techniques et financières de déploiement. L'étude proposera plusieurs solutions de déploiement du très haut débit en complément du réseau que le Conseil Général va mettre en place. Après validation par le Conseil Général, recherche et mise en oeuvre des financements, le réseau pourrait



commencer à être déployé au mieux à partir de 2015/2016.

Un accès à internet à très haut débit (ou THD) est un accès à internet offrant un débit très supérieur à celui du haut débit (de type ADSL) en utilisant par exemple la fibre optique. Le débit théorique d'un accès très haut débit est au minimum de 30 Mégabit/s et peut atteindre jusqu'à 1 Gigabit/s, un type de performances réservé auparavant aux liaisons numériques des fournisseurs d'accès à internet. ●

Fête de la Voie Verte Une cuvée 2013 réussie

Depuis 2008, la fête de la Voie Verte fait partie des manifestations incontournables de la fin septembre : randonnée vélo, petit déjeuner chez Marylou, intermèdes musicaux, danses, grands jeux pour enfants et adultes, tir à l'arc, séance de zumba et bokwa, flash mob, quizz et bien d'autres choses encore ont rythmé cette belle journée du 29 septembre 2013. Un bus anglais a relié les sites de Gisancourt et Fourges où se déroulait le festival des cerfs-volants. Le public



toujours nombreux a pu profiter d'une journée agréable où la pluie, non invitée, n'est venue qu'en fin de journée. ●

éodlito

De bonnes nouvelles pour notre collectivité

Aux besoins de nos concitoyens, à leurs préoccupations, notre communauté de communes apporte des réponses au quotidien et élargit son champ d'intervention. Ainsi, elle vient de concrétiser deux nouvelles avancées dans les domaines de l'emploi et des transports.

La société Méca Inox a officialisé son installation prochaine dans la zone d'activités du Mont-de-Magny, avec ses 75 salariés. Spécialiste de la robinetterie industrielle, reconnue pour la qualité de ses produits à l'international, elle connaît une croissance annuelle de 15 % et cherche à se développer pour doubler sa capacité de production. Son choix s'est porté sur notre zone d'activités, en concurrence avec Beauvais, pour les qualités de ses aménagements, son environnement et aussi pour l'accueil et l'accompagnement apportés par les services d'EAD (Eure aménagement développement), d'Eure Expansion et de la communauté de communes. D'autre part nous souhaitons offrir une alternative à l'usage de la voiture particulière entre Gisors et Paris, en proposant un stationnement gratuit sur un parking de 150 places situé à proximité de la gare ainsi qu'un abri pour les vélos de 10 places.

Le coût total de l'acquisition de la friche commerciale Marché Plus, qui accueillera le futur parking, ainsi que les travaux d'aménagement nécessaires (accès au parking depuis la rue Marion et la rue de Dieppe, abri vélo et amélioration des conditions d'accessibilité...), s'élève à près de 1,2 million d'euros. La Région vient de voter l'accompagnement de ce projet à hauteur de 75 %, soit 903 188 € au titre de l'aménagement des pôles d'échanges intermodaux.

Ce projet inscrit au contrat de Pays 2007-2013 a également reçu un soutien du Département de l'Eure de 60 000 €.

Les travaux devraient démarrer en 2014 pour une livraison prévue en 2015.

Ce dynamisme et cette attention aux préoccupations des habitants de notre collectivité, seront, je n'en doute pas, poursuivis par le nouveau conseil communautaire recomposé. En cette période de fin d'année, je souhaite à toutes et à tous une bonne année 2014 et vous adresse mes vœux les plus cordiaux.

Marcel Larmanou

Maire de Gisors,
Conseiller général de l'Eure
Président de la Communauté
de Communes Gisors-Epte-Lévrière

Aide à la création d'emploi

À la suite de la fermeture de l'usine Merck d'Éragny-sur-Epte, conséquence du « rapprochement stratégique entre certaines filiales du groupe MSD France », une **convention de revitalisation** a été signée en juin 2013 pour une durée de 3 ans. Les sociétés Schering-Plough et Diosynth ont confié au cabinet Altedia, en partenariat avec la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrière, la mission d'accompagner les projets de développement créateurs d'emplois sur le territoire. Les mesures proposées sont des subventions à la création nette d'emploi (CDI ou transformation de CDD en CDI) d'un montant moyen de 8 550 euros par emploi créé, un soutien aux projets innovants et un cofinancement de prestations de conseil externe (ressources humaines, commercial, juridique...).

Contact : Cabinet Altedia
Gabrielle Masson
01 44 91 56 00
gmasson@altedia.fr

Retrouvez les dates des manifestations culturelles dans chaque commune sur notre site internet cdc-gisors.fr

Développement économique Un succès fou pour la 3^e Soirée Eure du Business

Le 17 octobre dernier plus de 200 entrepreneurs et acteurs de la vie économique du territoire communautaire ont répondu présents pour la troisième soirée « Eure du business » à l'Australian café. Ce rendez-vous annuel est devenu un événement incontournable tant par la qualité des intervenants que par les réseaux et échanges qu'il permet de tisser. Tous ont ainsi pu apprécier la qualité de l'intervenant, Jean-Charles TROUBAL qui a fait part de son expérience d'ancien sportif de très haut niveau (Recordman du Monde d'athlétisme du 4 x 100 mètres – Champion d'Europe du 200 mètres) sur le niveau d'exigence et les similitudes qui existent



entre l'activité d'un manager d'entreprise et celle d'un sportif de haut niveau. Cette initiative, appréciée de tous et couronnée de succès, sera reconduite en 2014. Rappelons que cette action, organisée avec Eure Expansion en partenariat avec le BNI et le GIRGEC, entre dans le plan de développement économique de la Communauté de communes. ●

Service Public Assainissement Non Collectif - Environnement Un nouveau technicien

La Communauté de communes compte dans ses rangs depuis le 18 novembre 2013 un nouveau technicien SPANC en la personne de Benjamin Billoué. En charge des visites de bon fonctionnement des assainissements non collectifs qui permettront de mettre à jour la base de données informatique du service, il se tient à la disposition des particuliers afin de les informer sur la réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif. Enfin il instruit les projets de conception, d'implantation et de réalisation des systèmes d'assainissement non collectif neufs et assure le suivi des vidanges et des travaux de réhabilitation. ●



Transports scolaires On ne joue pas avec la sécurité

Il est démontré que les accidents graves interviennent le plus souvent à la montée ou à la descente du car, restons vigilants.

Le Pôle Transports Scolaires rappelle aux élèves qu'il ne faut traverser ni devant ni derrière un car à l'arrêt mais attendre que celui-ci soit parti pour avoir toute la visibilité requise. Les parents qui attendent leurs enfants ou les conduisent au car doivent se placer du côté de l'accès au car, afin d'éviter de contraindre leur enfant à traverser de manière intempesive. Aujourd'hui, les baladeurs MP3 et téléphones mobiles permettent d'écouter de la musique tout en se déplaçant. Cependant, les jeunes doivent éviter l'usage de ces appareils lors de ces moments délicats pour leur sécurité et sur ces zones de danger. Ils doivent pouvoir entendre les véhicules qui circulent ; tous leurs sens (vision, écoute, attention,...) doivent être en éveil. Pour traverser en toute sécurité, il faut voir et entendre, mais aussi pouvoir être vu par les autres usagers de la route. Rien de plus simple pour rester... en vie !

La Communauté de communes s'inscrit dans la campagne de sensibilisation visant à améliorer la sécurité dans et autour des transports scolaires.

Quelques consignes simples à respecter

- Arrivez au moins 5 minutes avant l'heure de passage du car.
- Pendant l'attente du bus scolaire, les élèves sont tenus de :
 - se placer derrière les barrières de sécurité ; si l'établissement en est équipé
 - ne pas jouer avec un objet pouvant arriver sur la route (ex. : ballon...) ;
 - ne pas se bousculer à l'arrivée du bus.
- A la montée dans le bus, les collégiens et lycéens doivent présenter leur carte de transport scolaire délivrée par la Communauté de Communes. Mettez des couleurs claires pour être visible en vous rendant à votre point d'arrêt. Voyagez assis et restez à la même place pendant tout le trajet. Le port de la ceinture de sécurité est OBLIGATOIRE. ●



Transports scolaires Alerte intempéries

Depuis quelques hivers, notre région a connu plusieurs épisodes de neige ou de verglas qui ont provoqué l'arrêt complet des transports scolaires. Rappelons que dès que nous sommes avertis par le Département de l'Eure, qui est l'autorité qui décide de l'arrêt des transports scolaires, nous mettons en place notre émetteur d'alerte afin que toutes les familles soient averties sur leur téléphone portable le plus rapidement possible. Après la fermeture des bureaux le répondeur du **02 32 27 80 38** ou notre site internet www.cdc-gisors.fr relayent également l'information. Nous restons à votre disposition sur notre mail transports.scolaires@ccgisors-epite-levriere.fr

Aquavexin Fermeture de fin d'année

Le centre nautique Aquavexin (espace aquatique et espace bien être) sera fermé pour une révision technique obligatoire du 24 décembre au 3 janvier 2014 inclus. L'Espace Forme quant à lui restera ouvert aux jours suivants :

- Jeudi 26 décembre : 8h00/21h00
 - Vendredi 27 décembre : 9h00/22h00
 - Samedi 28 décembre : 9h00/ 18h00
 - Dimanche 29 décembre : 9h00 / 12h30
 - Lundi 30 décembre : 8h00 / 21h00
 - Jeudi 2 janvier : 8h00 / 21h00
 - Vendredi 3 janvier : 9h00 /22h00
- Tous les espaces seront ouverts à partir du samedi 4 janvier, en horaires vacances. L'équipe d'Aquavexin vous remercie de votre compréhension et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Relais assistantes maternelles Les enfants participent à la semaine du goût

À l'occasion de la semaine du goût en octobre dernier, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ont pu découvrir et apprécier l'odeur, la texture et surtout le goût des légumes du jardin. Venant directement de nos jardins, ou achetés sur le marché



de Gisors, carottes, poireaux, salade, courgettes, radis rose et noir, mais aussi céleri, fenouil, poivron, chou ont embaumé la salle du RAM communautaire toute la matinée. Après avoir observé, touché voire transformé l'utilisation initiale (la carotte à fane est devenue un fouet...), est venu le moment tant attendu de la dégustation autour d'un accompagnement de sauce au fromage blanc et au basilic. Quel régal !

Plan viabilité hivernale Pour bien traverser l'hiver ensemble

Chaque année, à l'entrée de l'hiver, la Communauté de communes s'organise pour gérer au mieux son réseau de 200 km de voies communales.

Un plan de viabilité hivernale a été établi, pour lequel un réseau prioritaire a été retenu en fonction de l'importance du trafic supporté par les voies communales et de l'existence d'un itinéraire de transports scolaires, ces deux critères étant renforcés par la dangerosité de certains secteurs (pente, ombre, humidité).

Les interventions de l'équipe de la Communauté de communes concernent environ 50 km de voiries communales, dont environ 21 km sur la commune de Gisors.

Voirie

La Communauté de Communes réalise comme chaque année des travaux de voirie pour un montant d'environ 700 000 euros. Zoom sur 2 réalisations.



Réalisation de travaux de bordures, caniveaux, gestion des eaux de ruissellement et réfection du tapis d'enrobé à Saint-Denis-Le-Ferment, rue du Pont Neuf. Projet mené conjointement par la Communauté de communes et le Conseil Général de l'Eure, avec la participation financière de la commune.

Les interventions liées à la viabilité hivernale ont débuté le 18 novembre 2013 et s'achèveront le 10 mars 2014. Pendant cette période les agents du service voirie sont d'astreinte et interviennent, de jour comme de nuit, dès que les conditions climatiques risquent de rendre les routes dangereuses pour les usagers.

Depuis début novembre, les services de la Communauté de communes ont également approvisionné les communes en sel de déneigement. Les agents techniques des communes participent aux actions de salage en agglomération sur les voies secondaires ou résidentielles.

L'équipe de la Communauté de communes comprend 4 agents techniques. Elle est dotée d'un camion de 15 tonnes avec saleuse portée et lame de déneigement, un

→ camion de 3,5 tonnes avec saleuse portée de 0,6 m³ et d'un tracteur de 90 CV avec lame de déneigement.

Les agriculteurs en renfort

6 exploitants agricoles signataires d'une convention avec la Communauté de communes pour 4 ans, sont également prêts à intervenir au besoin, lors des épisodes neigeux importants.

Le dispositif a parfaitement fonctionné depuis février 2012.

Une modification de réseau cette année

Dès la mise en service de la déviation, l'équipe de la Communauté de communes interviendra sur les routes de Dieppe, avenue de Verdun, rue H. Barbusse, rue du Fossé Vert, route de Rouen et rue des Templiers.

Quelques conseils

Les interventions de salage et de

déneigement ont pour objectif de réduire les risques et d'améliorer les conditions de circulation des automobilistes. Néanmoins, que les routes soient « normales », délicates ou difficiles, il convient dans tous les cas de ne pas oublier de préparer ses déplacements, de s'informer et de rester vigilant.

Et si les routes sont impraticables (pluie verglaçante, neige abondante), si possible, différez votre déplacement.

Enfin, pour faciliter les passages de la saleuse dans les voies étroites des villages, évitez de stationner les voitures sur la voie.

Les cartes des axes principalement traités dans le cadre du plan de viabilité hivernale sont en ligne sur notre site internet www.cdc-gisors.fr rubrique **environnement/voirie/cadre de vie.**

Devenez animateur

La Communauté de communes a fait le choix d'encourager la formation des jeunes au BAFA en offrant la possibilité d'accueillir des stagiaires au sein de ses accueils communautaires durant les différentes sessions et plus particulièrement l'été.

Le nombre de places étant limité il est demandé aux jeunes qui souhaitent s'engager dans cette formation d'adresser une demande motivée accompagnée d'un CV afin de pouvoir être reçu en entretien.

Pourquoi le BAFA ?

Le BAFA est nécessaire pour travailler régulièrement dans les Accueils de Mineurs de la Communauté de Communes ou au sein de différentes structures de loisirs. Il se déroule en trois parties :

- Le stage théorique (8 jours)
- Le stage pratique (14 jours)
- Le stage d'approfondissement (6 jours)

Le BAFA permet d'avoir un job d'été mais il constitue également la première étape de la formation d'un jeune qui se destine à un métier de l'animation.

Il existe une multitude d'organismes de formation (CEMEA, FRANCAS, LEO LAGRANGE, UFCV, AFOCAL, IFAC...). Le coût des stages est sensiblement identique d'un organisme à l'autre : stage pratique 550 euros et stage d'approfondissement 440 euros. Vous pouvez être accompagné financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales, les Comités d'entreprises, le Conseil Régional et d'autres organismes.

Découverte d'une entreprise artisanale du territoire communautaire

Des glaces à la ferme Riault

Agriculteurs et éleveurs laitiers, Laurence et Laurent Riault ont su diversifier leur activité en se lançant dans la fabrication de glaces à base de lait et crème de leurs vaches laitières. Venez découvrir et apprécier les saveurs incomparables de leurs glaces et sorbets, fabriqués artisanalement sans colorant, conservateurs ou autres produits de synthèse. 50 parfums renouvelés au gré des saisons, de la délicieuse vanille et du caramel au beurre salé jusqu'aux saveurs les plus inédites comme la figue, la banane, le rhum raisins, la rhubarbe fraise, la réglisse, la noix de coco, l'ananas, la mandarine et la framboise. La ferme vend aux particuliers. Elle a obtenu l'agrément de la Communauté Européenne et peut donc vendre également aux pâtisseries, restaurateurs et traiteurs. Vente à la ferme le vendredi de 16h30 à 19h00, le samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous. ●

Glaces de la ferme Riault
10 Grande-Rue 27720 Noyers
Tél.: 0232272306 et 0632618270
Mail : earl_riault@hotmail.com
Site internet :
www.glacedelafermeriault.fr

trait!
d'union

Lettre de la Communauté de Communes
Gisors-Epte-Lévrière, 5, rue Albert Leroy 27 140 Gisors

Tél. : 02 32 27 89 50.

Rédaction : équipe de la Communauté de Communes. Éditorial : Président.

Conception et réalisation MB et A. Impression : SNEIP. Tirage : 8 500 exemplaires.

Jumelage avec Dujiangyan (Chine)

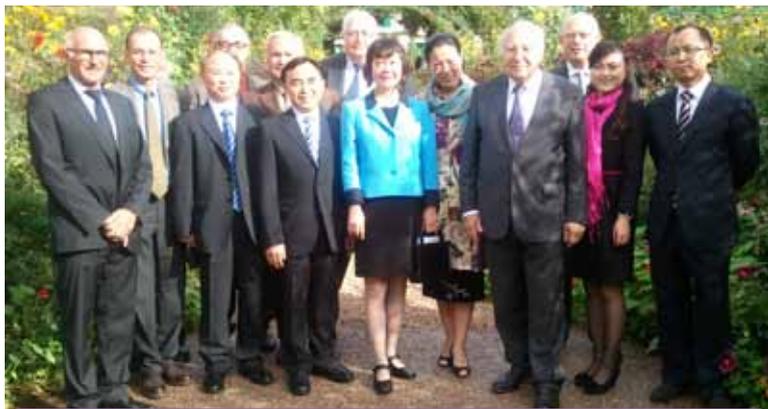
Une première dans le département de l'Eure pour une Communauté de Communes

Le 4 octobre, une délégation de Dujiangyan a été accueillie officiellement à Gisors pour procéder au jumelage officiel de la ville chinoise et de notre Communauté de communes.

La ville de Dujiangyan fait partie de la province du Sichuan connue pour ses pandas et son fameux poivre. Elle compte 600 000 habitants et son très ancien système d'irrigation lui a valu d'être inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. Ce jumelage qui concrétise la relation amicale établie entre élus des deux territoires depuis plus de 2 ans, constitue une première dans le département de l'Eure. Au-delà des échanges sur les pratiques économiques, sportives, et culturelles déjà initiées, le jumelage pourrait offrir des opportunités écono-

miques, en particulier touristiques, qui pourraient concerner toute la Normandie. La Normandie constitue en effet l'échelle touristique de pertinence. Au-delà de Giverny, Gisors, Lyons-la-Forêt, les Andelys, seul un outil touristique régional pourrait offrir un « package touristique » vers Rouen, Bayeux, le Mont-Saint-Michel permettant de concrétiser les opportunités que notre Communauté de Communes a révélées.

C'est dans ce sens que le Président de la Communauté de communes s'est adressé aux responsables de la région, du Département, du Comité Départemental du tourisme, du Pays du Vexin normand afin que cette opportunité soit prise en compte dans la conception de nouveaux produits touristiques. ●



La cérémonie de jumelage du 4 octobre 2013

Aux côtés de Monsieur Marcel Larmanou, Président de la Communauté de communes, Madame Zhang Hua, Conseillère de l'Ambassade de Chine et Monsieur Liu Junlin, Premier Secrétaire, entourés de messieurs Bouveret, Bertrand, Petit, Masson, Letierce, Blouin et Soury, vices-présidents de la Communauté de communes.